



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

0 0 0 0 8 2 8 3

N° _____ MSAS/ARP/DG ✓

Dakar, le

25 OCT 2023

COMMUNIQUE

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) a été informée du risque d'événements indésirables graves associés à l'utilisation par **voie orale** de médicaments contenant de la pseudo éphédrine.

Il s'agit de cas rares de syndrome d'encéphalopathie postérieure réversible (PRES) et de syndrome de vasoconstriction cérébrale réversible (RCVS) chez des individus ayant utilisé des médicaments à base de pseudo éphédrine. Les symptômes courants de ces syndromes incluent des maux de tête, des nausées et des convulsions.

Par conséquent, le comité de sécurité de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) a entamé une réévaluation de la balance bénéfique/risque des médicaments contenant de la pseudo éphédrine administrés **par voie orale**.

La pseudo éphédrine est un composant couramment utilisé pour traiter la congestion nasale résultant d'un rhume, d'une grippe ou d'une allergie, administrée seule ou en combinaison avec d'autres médicaments.

Par mesure de précaution et en attendant les conclusions de l'étude en cours menée par le comité des experts de l'EMA, l'ARP recommande d'éviter de prescrire, de conseiller et d'utiliser les médicaments à base de pseudo éphédrine par **voie orale** en cas de rhume, de grippe ou d'allergie.

L'ARP rassure les populations qu'un suivi intense est fait sur la surveillance des effets indésirables de ces médicaments au Sénégal et les mesures idoines seront prises dès l'obtention des résultats de l'étude complémentaire en cours avec EMA.

Dr Oumy Kalsoum
Ndiaye NDAO

